

ATTESTATION DE FORMATION PRATIQUE EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE PPL(A)
EFFECTUEE SELON LE REGLEMENT (UE) n°1178/2011

REGLEMENT (UE) 1178/2011 PART FCL.210.A	CANDIDAT(E) (ab initio)	
	NOM de naissance (MAJUSCULES)	NOM d'usage (MAJUSCULES)
	minimale exigée	réalisée
	25 h en double commande	①
	possibilité FSTD : maximum : 5 h	②
formation	10 h en solo supervisé dont 5 h en campagne / solo	_____ h _____ h
Instruction au vol	dont 1 vol de 270 km / 150 NM mini en campagne / solo	Départ LF _____ Escale LF _____ Escale LF _____ Arrivée LF _____
	et 1 atterrissage sur 2 aérodromes différents de l'aérodrome de départ	2 arrêts complets à LF _____ et à à LF _____
total	45 h	① + ② + ③

FCL.235 PPL - Examen pratique b) : l'instruction au vol est faite sur la même classe / le même type d'aéronef que celui utilisé pour l'épreuve pratique

Complétez en MAJUSCULES		
Personne ayant compétence pour engager la responsabilité de l'organisme de formation agréé (ATO ou OD)		
Nom de naissance	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	
Nom d'usage		
Prénom(s)		
Ayant qualité de		

Fait à

Le/...../20..... Signature